

Plan Administration exemplaire du MEDDE/MLETR

5 ans d'action 2009/2013

Des chiffres clés, des actions phares,
des bonnes pratiques

CO₂



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

www.territoires.gouv.fr

La Circulaire 5351/SG du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics a fixé les principes, enjeux et objectifs d'un fonctionnement courant exemplaire des services de l'État.

Chaque ministère a élaboré début 2009 un plan administration exemplaire (PAE) à destination de ses services pour prendre en compte l'approche de développement durable dans son fonctionnement, avec un objectif d'amélioration continue.

Porteur auprès de l'ensemble des acteurs de la société de la politique de responsabilité environnementale et sociale, et plus que tout autre ministère, le ministère chargé du développement durable se devait d'être particulièrement exemplaire. Il a donc tout naturellement imposé à ses services des engagements plus contraignants que ceux de la circulaire Premier ministre.

Le Secrétaire général des deux ministères (MEDDE-MLETR) assure le pilotage du PAE et s'appuie sur un réseau de correspondants PAE en région, dans les DREAL. Les plans locaux s'intègrent et enrichissent le plan ministériel dans une démarche participative et progressive.

La performance est mesurée annuellement au travers d'indicateurs ministériels et interministériels.

Des mesures d'accompagnement au changement ont été mises en place sous diverses formes : formation, communication, retours d'expériences et échanges de bonnes pratiques.

Aujourd'hui, après 5 années de mise en œuvre du PAE ministériel, c'est l'heure du bilan. Et ce bilan est largement positif grâce notamment à l'engagement, au dynamisme et à l'esprit d'innovation des correspondants PAE régionaux.

Le bilan s'articule autour des thématiques suivantes :

1. bâtiments et fluides ;
2. déplacements et modes de transport ;
3. consommation responsable ;
4. développement de la responsabilité sociale de l'État employeur ;
5. accompagnement au changement.





BÂTIMENTS ET FLUIDES

- ▶ - 20 % de consommation d'énergie par agent entre 2007 et 2013
- ▶ 150 sites équipés pour le tri sélectif des déchets fin 2013



DÉPLACEMENTS ET MODES DE TRANSPORT

- ▶ 75 % des services ont lancé des démarches de plan de déplacements
- ▶ - 30 % véhicules particuliers entre 2010 et 2013
- ▶ + 2000 éco-conducteurs au cours des 3 dernières années
- ▶ + 70 % de visio-conférences entre 2012 et 2013



CONSOMMATION RESPONSABLE

- ▶ - 20 % de papier consommé entre 2009 et 2012
- ▶ + 5 % de progression du bio dans la restauration collective entre 2009 et 2012



RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ÉTAT

- ▶ Dépassement du taux légal de 6 % d'emploi des travailleurs handicapés : les ministères sont passés de 5,38 % à 7,23 % entre 2009 et 2013
- ▶ Parité F/H : la part de nominations de femmes sur des postes d'encadrement supérieur est passé de 10 % en 2011 à 30 % en 2013



BÂTIMENTS ET FLUIDES

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET LES ÉMISSIONS DE GES

Le saviez-vous ?

Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent près de 45 % de la consommation d'énergie en France



Les modalités d'action

Réaliser des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

Le BEGES est une évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité d'une organisation, assorti d'un plan d'actions de réduction. Chaque administration a une obligation de réaliser son BEGES, de le mettre à jour tous les 3 ans et de le rendre public.

<http://achat.metier.i2/bilan-d-emissions-ges-r70.html>

Fin 2013, les 3/4 des services avaient finalisé ou lancé un BEGES et élaboré un plan de réduction des émissions.

En Administration centrale, la baisse des émissions est supérieure à 20 % en six ans : 4,4 t CO₂eq en 2013 contre 5,7 t en 2007.

Réduire les consommations de fluides (énergies et eau)

Au niveau national, la consommation moyenne d'énergie par agent a diminué de plus de 20 % entre 2008 et 2012 grâce :

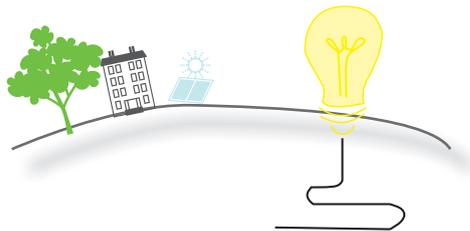
- ▶ aux opérations immobilières et aux travaux importants (isolation, changement de chaudière)
- ▶ à l'amélioration des équipements (éclairages en LED, régulation du chauffage)
- ▶ aux campagnes d'information sur les écoGESTES.

Mettre en place un plan de gestion des déchets

150 sites ont mis en place un **tri sélectif** et un système de gestion des déchets de papier, notamment.

Des bonnes
pratiques
remarquables

La DREAL Haute-Normandie a expérimenté un nouvel outil contractuel : le **contrat de performance énergétique**. Il fixe à l'entreprise chargée de l'exploitation des installations énergétiques du bâtiment un objectif de résultats sur la base d'un engagement contractuel de baisse des consommations de gaz et d'électricité.
<http://intra.dreal-haute-normandie.i2/le-contrat-de-performance-a2062.html>



La Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) a mis en place une expérience d'**auto-consommation électrique à partir de l'énergie solaire**. Elle a fait développer un **démonstrateur** innovant de gestion intelligente de l'énergie implanté dans les locaux de son siège : LUMIOLLIS.
<http://intra.driea-idf.i2/cafedoc-du-4-06-2013-lumiollis-une-a14952.html>



DÉPLACEMENTS ET MODES DE TRANSPORT

Le saviez-vous ?

Les déplacements sont à l'origine de 28 % des émissions de gaz à effet de serre (GES)



Les modalités d'action

Mettre en place des plans de déplacements (PDA)

Le PDA est l'outil par excellence qui permet de réduire les consommations et les émissions de GES liés aux déplacements. C'est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements : domicile-travail et professionnels des agents, visiteurs, fournisseurs, en vue de les rationaliser.

75 % des services ont engagé cette démarche.

Les plans d'actions font une large part aux modes doux et actifs (marche, vélo) et préconisent la limitation des déplacements par divers moyens : la visio ou l'audioconférence, la formation à distance, le télétravail, le co-voiturage, etc.

Déployer la visioconférence :

Fin 2013, tous les services du ministère disposent d'au moins un système de visio-conférence : 205 salles sont équipées.

Au niveau national, 7 392 jours de visioconférence ont été organisés au cours de l'année 2013. La progression est très nette : pour les seules salles Sycomore, on est passé de 11 900 heures en 2012 à 20 300 heures en 2013.

Et pour les 7 salles de l'AC, la durée moyenne d'utilisation par jour et par salle est passée de 43 minutes en 2012 à 3 h 01 en 2013, soit une évolution de 400 %
<http://intra.portail.i2/sycomore-le-systeme-de-a7100.html>Photo



Photo visioconférence jointe, copiée sur AC au quotidien

Depuis 2010, les dialogues de gestion sont organisés en visioconférence évitant l'émission de près de 50 tonnes de CO₂ chaque année.

Rationaliser le parc automobile

Objectifs principaux : diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire le nombre de véhicules particuliers.

Le taux moyen d'émission de CO₂ des véhicules particuliers acquis dans l'année est passé de près de 118 g en 2009 à moins de 99 g en 2013.

Au niveau national, le nombre de véhicules particuliers a sensiblement baissé : de 6 042 véhicules en 2010 à 4 048 en 2013.

Former à l'éco-conduite

Fin 2013, on compte **plus de 2 000 agents formés** à l'éco-conduite, dans le cadre d'un dispositif ministériel.

Pour vous former en ligne, en accès libre, connectez-vous à <http://achat.metier.i2/formation-a-l-eco-conduite-a656.html>

Développer l'usage du vélo

À ce jour, la quasi-totalité des services dispose d'un parc de vélos de service pour les déplacements professionnels de leurs agents.



Conduite écoresponsable

La **direction interdépartementale des routes de centre est (DIR CE)** a formé 32 formateurs qui ont reçu l'agrément IFORE pour démultiplier le module éco-conduite dans tous ses services.
<http://intra.dir-centre-est.i2/l-eco-conduite-r1915.html>

Usage du vélo

Dans le cadre du Plan de déplacement, la **DREAL Rhône-Alpes** s'est fixé l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites lors des déplacements domicile-travail ou des déplacements professionnels en développant notamment une politique vélo volontariste.



*Vélo de service Lugdunum, Prise de vue le 02-03-2012.
DREAL Rhône-Alpes : Cécile DELIOT, CAEDD*

<http://intra.dreal-rhone-alpes.i2/promotion-de-l-usage-du-velo-un-effort-d-a4115.html>

CONSOMMATION RESPONSABLE



Les achats constituent ainsi un excellent vecteur pour faire progresser la prise en compte des objectifs du développement durable dans le fonctionnement des services.



afnor



La gouvernance

Au sein du secrétariat général, le responsable ministériel des achats est également en charge de la politique État exemplaire.

Une structure et un réseau dédiés

Au niveau régional, on retrouve un double réseau de correspondants achats (CRA) d'une part et administration exemplaire (COPAE) d'autre part, travaillant en synergie.

Les objectifs

Les objectifs de la politique des achats de l'État et des établissements publics ont été redéfinis courant 2013 selon 5 axes : la réalisation de gains d'achat, l'accélération de la transition énergétique et écologique, la lutte contre la précarité (insertion sociale), la promotion de l'innovation et le développement des PME.

Les résultats

Aujourd'hui, plus de 50 % des marchés du ministère comportent des modalités ou clauses environnementales.

► La consommation de papier :

Désormais, 100 % du papier acheté est éco-responsable

► Les solutions d'impression :

L'objectif ministériel « 1 solution d'impression pour 5 agents » a été atteint.



La DEAL Guyane recycle ses ordinateurs réformés et promeut un dispositif de collecte de vêtements usagés en les confiant à des associations au profit de personnes défavorisées.

<http://intra.deal-guyane.i2/1er-kafe-debat-de-la-deal-a1596.html>

La DREAL Franche-Comté sensibilise et veille à la consommation des fluides de ses bâtiments, et notamment à la consommation d'électricité.

<http://intra.dreal-franche-comte.i2/batiments-et-maitrise-des-fluides-a2433.html>

DÉVELOPPEMENT DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ÉTAT EMPLOYEUR

Le saviez-vous ?
Obligation de
6 % de travailleurs
handicapés

Les employeurs des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) sont tenus de compter **6 % de travailleurs handicapés**, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, dans leurs effectifs.

Les modalités d'action

Respecter le taux d'emploi des travailleurs handicapés

Le plan quadriennal ministériel 2009-2012 de recrutement de travailleurs handicapés a porté ses fruits, le taux passant de 5,38 % en 2009 à **7,23 % en 2013**.

Expérimenter le télétravail

Le télétravail est expérimenté dans les services depuis 2013 sur la base du volontariat.

Il concerne **115 agents**, se répartissant dans **une quinzaine de services**

http://intra.rh.sg.i2/IMG/pdf/bilan_experimentation_version_sept_2014_cle0121d1-1.pdf

Encourager la parité femmes-hommes

La progression de l'accès des femmes aux postes d'encadrement supérieur est très nette grâce à la mise en œuvre de la charte 2010 - 2013 pour la promotion de l'égalité et de la parité femmes-hommes.

<http://intra.rh.sg.i2/la-charte-2010-2013-pour-la-r3660.html>

Développer les achats socialement responsables

Les deux ministères ont déclaré en 2014 au FIPHP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) un montant de 1 475 019,91 € au titre des achats réalisés en 2013 en faveur de structures employant une majorité de travailleurs handicapés

**Des bonnes
pratiques
remarquables**

La **DREAL Languedoc-Roussillon** a inséré des clauses sociales dans un marché de travaux en vue de confier des prestations de fouilles archéologiques.

http://achat.metier.i2/IMG/pdf/2013_BP_no1_DREAL_Languedoc_Roussillon_-_Clauses_Sociales_cle21584b.pdf

L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Le saviez-vous ?

Le PAE, suppose un engagement collectif et individuel et l'évolution des comportements

Les changements de pratiques et de comportements nécessaires à l'atteinte des objectifs ont nécessité la mise en place d'un dispositif d'accompagnement varié: formations, communication, animation d'un réseau, redistribution du fonds État exemplaire, échange de bonnes pratiques.



Les modalités d'action

Redistribuer le fonds état exemplaire (FEE)

Un fonds incitatif a accompagné la mise en œuvre de l'État exemplaire pendant 2 ans. Les 2 ministères ayant atteint les objectifs fixés pour le FEE, le Secrétaire général a décidé en 2010 et 2011 de redistribuer les crédits afin d'entretenir la dynamique et d'accompagner des opérations exemplaires nationales et locales.

Les opérations nationales ont concerné la visioconférence et le renouvellement du parc automobile en véhicules peu émissifs. Les opérations locales ont été choisies sur la base d'un appel à projets.

Former les agents

Le nombre de journées de formation consacrées à la thématique développement durable demeure élevé (4555 en 2013). <http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Communiquer

- ▶ Mise en ligne des résultats annuels du PAE sur le site intranet dédié « achat et fonctionnement durables »
- ▶ articles de presse (Fil info, Le Mag), conférences.
- ▶ Campagnes de sensibilisation organisées par les services (écogestes au bureau, plan de déplacements, bilan des émissions de gaz à effet de serre, etc.)

Animer le réseau

L'animation des réseaux des correspondants régionaux et centraux du PAE (COPAE), des correspondants régionaux achats (CRA) et des correspondants BEGES a été pilotée par le département des politiques ministérielles de fonctionnement et d'achat durables (PMFAD). <http://achat.metier.i2/reseau-pae-r163.html>

Des bonnes
pratiques
remarquables

La DREAL Aquitaine a organisé 27 rencontres-café entre 2011 et 2013 qui ont permis aux agents d'appréhender la globalité du développement durable et d'intégrer cette dimension à la fois dans leurs missions et leur comportement citoyen.

<http://intra.dreal-aquitaine.i2/partenariats-et-promotion-du-r933.html>

L'Administration centrale, à l'occasion du déménagement en Tour Sequoia, a publié une brochure écogestes (adaptable sur demande). http://intra.portail.i2/IMG/pdf/ecogeste_au_bureau_brochure.pdf

Plus d'informations

<http://achat.metier.i2/administration-exemplaire-r32.html>

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Secrétariat général

Service des politiques support et des systèmes d'information

Département des politiques ministérielles de fonctionnement
et d'achat durables

Bureau de l'intégration du développement durable
dans les politiques de soutien

Rédacteurs : Alain Glanowski, Marie-Jeanne Menrath et Marc Vincent

Tour Pascal A - 92055 La Défense cedex

Crédits Fotolia

Décembre 2014

Conception graphique :
MEDDE-MLETR/SG/SPSSI/ATL2 Anne Mens



IMPRIM'VERT®

